



## **Appel à manifestation d'intérêt**

### **Sélection des collections bénéficiant du label « CollEx »**

Département de l'Information Scientifique et Technique et Réseau Documentaire  
Sous-direction du pilotage stratégique et des territoires  
Service de la coordination des stratégies de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

## Contenu

1. Préambule .....	3
1.1 Présentation de CollEx.....	3
1.2 Constitution du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) CollEx-Persée.....	3
1.3 Collections labellisées « CollEx » .....	4
2. Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt .....	5
3. Modalités de sélection des dossiers.....	5
3.1 Contenu du dossier de candidature .....	5
3.2 Conditions de recevabilité.....	5
3.3 Critères de sélection.....	6
4. Calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt .....	6
5. Contact pour informations .....	6

## 1. Préambule

### 1.1 Présentation de CollEx

Le dispositif « CollEx », pour « Collections d'excellence », est né de la conjonction de la volonté de rénovation des Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) qui structurent le réseau documentaire de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) depuis 30 ans, et de l'évolution forte du paysage de l'information scientifique et technique (IST).

En France, d'importants gisements documentaires intéressant la recherche par leur ampleur et leur originalité demeurent encore trop méconnus des chercheurs, du fait notamment de leur référencement contrasté par les moteurs de recherche. Le bilan des CADIST montre que ceux-ci sont bien adaptés au modèle papier, mais qu'il convient de repenser de façon globale l'offre de services autour de la documentation recherche. Les besoins exprimés par l'ensemble des chercheurs en SHS et en STM portent majoritairement sur l'accroissement de l'offre de ressources numériques. En termes de services, les efforts doivent être portés, selon leurs attentes, en priorité sur la numérisation de documents, la veille documentaire avec alerte, et l'achat d'articles à la demande. L'usage encore important, en SHS, des monographies (imprimées ou numérique) doit aussi être pris en considération par ailleurs, de même que l'attente croissante d'un meilleur accès aux archives de la recherche<sup>1</sup>.

Parallèlement, les réalisations des opérateurs documentaires de l'ESR, auxquels des missions de coordination nationale ont été confiées en matière de signalement des ressources (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur) et de conservation partagée (Centre technique du livre de l'enseignement supérieur) au sein de l'ESR, le développement d'un partenariat renforcé entre les structures ESR Persée et Humanum ainsi qu'avec la BnF posent les jalons d'une politique nationale de coordination documentaire rénovée.

L'objectif principal est de rapprocher les chercheurs des ressources mises à leur disposition en améliorant leur signalement et leur référencement en ligne, d'encourager la collecte et la production de ressources nouvelles utiles à la recherche avec des services associés, et d'en améliorer l'accès par le développement de la conservation partagée des ressources existantes.

Pour ce faire, il est nécessaire d'organiser la coopération entre les grandes bibliothèques patrimoniales et scientifiques. CollEx a vocation à structurer le paysage documentaire national et à coordonner les rôles des différents acteurs dans le traitement du patrimoine scientifique (acquisition, signalement, accès, conservation, valorisation). Afin de répondre aux exigences de la recherche, il intègre dans son action collections matérielles et numériques et en assure la visibilité sur le plan international.

### 1.2 Constitution du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) CollEx-Persée

CollEx-Persée est une infrastructure de recherche créée en 2016 pour rapprocher les chercheurs des gisements documentaires scientifiques et leur en faciliter l'usage. Elle porte la politique de l'ESR en matière de numérisation et de conservation partagée et participe au développement des Humanités

---

<sup>1</sup> Bureau Van Dijk Information Management, MENESR, *Etude portant sur la politique nationale de soutien aux acquisitions de documentation recherche destinée à accompagner la mise en place du dispositif documentaire national CollEx*, 2016.

numériques en lien avec Huma-Num. Persée en constitue l'opérateur central tant pour organiser des programmes de numérisation avec les chercheurs, que comme plateforme de diffusion et d'accès.

Afin de structurer le réseau, de le doter d'une gouvernance stable associant les acteurs sur plusieurs années, de permettre la mise en place de nouvelles modalités pour l'attribution des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des services documentaires destinés à la recherche, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) souhaite donner à l'infrastructure de recherche CollEx-Persée la forme d'un Groupement d'intérêt scientifique (GIS).

La structuration de CollEx-Persée en GIS fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt distinct.

### **1.3 Collections labellisées « CollEx »**

#### **1.3.1 Objectifs du label**

Lors de sa première réunion en décembre 2014, le comité de pilotage de CollEx a fixé les grandes orientations du dispositif documentaire – « bâtir une coopération entre les acteurs de la recherche, représentés au premier chef par les Alliances, et les acteurs concernés de l'IST », et désigné, parmi ses chantiers prioritaires, la définition des critères de labellisation « CollEx » des collections d'excellence, ainsi que leur cartographie, indispensables à une meilleure visibilité et accessibilité des gisements documentaires, notamment à terme par un meilleur référencement web.

Dès 2015, un groupe de travail a donc été consacré aux critères et à la cartographie des collections d'excellence. Ses premiers travaux ont été de déterminer, en amont des critères strictement propres aux collections d'excellence, les caractéristiques des services à assurer par les bibliothèques CollEx pour garantir aux chercheurs le meilleur environnement de travail en lien avec ces collections. Parallèlement, une étude a été lancée fin 2015 sur la politique nationale de soutien au développement de la documentation pour la Recherche, dont les résultats ont été présentés au comité opérationnel de CollEx-Persée en juin 2016.

Sur la base de ces travaux, le MENESR souhaite solliciter les établissements dépositaires de collections dont l'usage par les chercheurs est acquis de longue date ou encore à développer, de fonds qui font référence ou dont la valeur scientifique est encore trop méconnue, et qui souhaiteraient postuler pour l'attribution d'un label « CollEx » à ces gisements documentaires.

#### **1.3.2 Conditions d'attribution du label**

Le label « CollEx » est attribué à une collection, au sens de l'article 2 de la charte de la Conservation de 2011<sup>2</sup>, pour une durée de cinq ans reconductible. La collection labellisée peut rassembler partie ou intégralité des fonds conservés au sein d'un établissement. Un même établissement peut donc se voir attribuer plusieurs labels « CollEx », pour différentes collections présentant un intérêt pour la recherche conservées en son sein.

Les établissements membres du GIS « CollEx-Persée » peuvent prétendre à la labellisation de leurs collections et sont invités à présenter un dossier en ce sens. L'obtention du label « CollEx » n'est

---

<sup>2</sup>

[http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/files/conservation\\_restaurati on.pdf](http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/files/conservation_restaurati on.pdf)

toutefois pas exigé pour être membre du GIS « CollEx-Persée ». Il n'est pas non plus exigé pour répondre à des appels à projet ultérieurs portés par le GIS « CollEx-Persée ».

### **1.3.3 Conséquences de l'attribution du label**

Les collections labellisées « CollEx » sont identifiées et promues dans le réseau au titre de leur richesse et de leur activité. Elles figurent dans le dispositif de cartographie des collections d'excellence, dont la mise en œuvre du portail est l'un des chantiers prioritaires porté par le GIS.

Les bibliothèques conservant des collections labellisées s'engagent à en assurer la diffusion la plus large possible auprès des communautés de chercheurs concernés. Elles participent aux actions définies avec une bibliothèque délégataire CollEx relevant de leur champ disciplinaire ou interdisciplinaire. Elles participent au programme d'action du GIS CollEx-Persée, notamment en répondant à des appels à projet.

Les collections labellisées CollEx peuvent prétendre le cas échéant, en fonction des priorités définies dans le GIS, à des aides particulières éventuelles versées par celui-ci (pour l'acquisition, le signalement et la préservation des documents, leur numérisation, etc.).

## **2. Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt**

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse à tous les établissements publics et Groupements d'intérêts publics placés sous la tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les regroupements au sens de l'article 62 de la loi n°2013-660 peuvent être candidats.

Il a pour objectif de sélectionner les collections jugées d'excellence et bénéficiant à ce titre du label « CollEx » pour une durée de cinq ans reconductible.

## **3. Modalités de sélection des dossiers**

A la suite de l'appel à manifestation d'intérêt, les candidatures seront examinées par le Conseil scientifique du Groupement d'intérêt scientifique « CollEx-Persée », qui sélectionnera les collections labellisées.

### **3.1 Contenu du dossier de candidature**

Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

- une lettre d'intention de l'établissement candidat témoignant de sa volonté de bénéficier du label CollEx pour une ou plusieurs de ses collections ;
- le cadre de réponse complété.

Ces pièces pourront être accompagnées de tous documents jugés utiles pour attester de l'activité de l'établissement et de sa capacité à assurer ses engagements de valorisation des collections labellisées.

### **3.2 Conditions de recevabilité**

Pour être examinés, les dossiers présentés devront respecter les conditions suivantes :

- être transmis dans les délais impartis, sous forme électronique uniquement, à l'adresse suivante : [collex@recherche.gouv.fr](mailto:collex@recherche.gouv.fr) ;
- être complets ;
- être rédigés en langue française.

Les dossiers ne satisfaisant pas aux conditions de recevabilité ne seront pas soumis à évaluation.

### 3.3 Critères de sélection

Sur la base des critères identifiés par le groupe de travail « Critères et cartographie » constitué dans le cadre de la préfiguration du dispositif CollEx-Persée, le conseil scientifique du GIS considèrera notamment les aspects suivants :

- la richesse de la collection (nombre de documents) et sa complétude ;
- la singularité de la collection (rareté des documents sur le plan national) ;
- l'originalité de la collection (collections hybrides, transdisciplinarité...) ;
- l'adéquation de la collection aux besoins de la recherche (nombre de laboratoires et d'UFR en lien avec le ou les domaines disciplinaires concernés) ;
- la visibilité et l'accès de la collection (signallement, numérisation, PEB...) ;
- les moyens affectés par l'établissement au développement de la collection.

## 4. Calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt

Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt : **17 octobre 2016**

Date limite de soumission des candidatures : **20 janvier 2017**

Désignation des collections labellisées : **avril 2017**

## 5. Contact pour informations

[collex@recherche.gouv.fr](mailto:collex@recherche.gouv.fr)

Mme Véronique De Kok

Tél : 01 55 55 67 22

E-Mail : [veronique.de-kok@recherche.gouv.fr](mailto:veronique.de-kok@recherche.gouv.fr)

Mr Clément Tisserant

Tél : 01 55 55 79 09

E-mail : [clement.tisserant@recherche.gouv.fr](mailto:clement.tisserant@recherche.gouv.fr)